



Prévenir la délinquance En France, tous les 4 jours, 1 femme meurt victime de violences conjugales

Présente dans tous les milieux sociaux, la violence au sein du couple se développe à travers des cycles dont l'intensité et la fréquence augmentent avec le temps. La violence peut être physique, psychologique, sexuelle, économique.

Une collaboration exemplaire à Reims

Il ne s'agit pas d'un dysfonctionnement d'un couple en difficulté, mais d'une infraction tombant sous le coup de la loi. La direction départementale de la sécurité publique et la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité ont mis en place un dispositif pour accroître la prise en charge des femmes victimes de violences. Les fonctionnaires de police remettent aux femmes victimes de violences une plaquette d'information, qui comporte les coordonnées des structures pouvant apporter une réponse pour rompre le mécanisme de cette violence.

La plaquette est remise, lors de l'intervention de police secours au domicile ou lors de l'accueil dans les bureaux de police de l'agglomération rémoise.

Après accord de la victime, l'association d'aide aux victimes «le Mars» est informée de l'existence de ces violences et intervient pour apporter une réponse adaptée à chaque situation : écoute, information sur les droits, orientation vers un accompagnement psychologique, accompagnement vers d'autres structures et dispositifs (médecins, justice, intervenants sociaux, organismes logeurs...)

Cette action expérimentale a permis en 2 mois d'apporter une première réponse à 61 femmes victimes de violences conjugales sur la communauté d'agglomération rémoise. Elle a vocation à s'étendre aux principales villes du département.



La Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile de la Gendarmerie : une mission au service des jeunes

Opérationnelle depuis 5 ans, la Brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) exerce son activité sur l'ensemble du département de la Marne, et principalement en zone de compétence Gendarmerie. Elle œuvre en partenariat avec tous les acteurs locaux de prévention et participe activement à la lutte contre la délinquance juvénile.

Outre la problématique du mineur délinquant, la BPDJ a en charge le recueil de la parole des enfants signalés victimes. Le profil de ces derniers présente de nombreuses similitudes avec celui du mineur délinquant. Cette notion est désormais bien connue des personnels.

L'expérience acquise a permis de consolider la BPDJ dans son rôle premier de prévention. Par ses contacts réguliers et sereins, elle a permis d'améliorer la perception du rôle de la Gendarmerie à Vitry-le-François. Les actions Ville-Vie-Vacances annuelles, en dehors des périodes scolaires, y ont également contribué. Grâce à ce travail de proximité, pérennisé et entretenu au fil du temps, le personnel est devenu un interlocuteur privilégié de la vie sociale et éducative, sans cesse sollicité.



Pour autant, ses missions ne se conçoivent que dans un cadre partenarial. Son action est fondée sur un dispositif bien défini tant avec les administrations étatiques ou des collectivités territoriales qu'avec d'autres acteurs non institutionnels. L'unité associée aux différents groupes de travail du département assure à la Gendarmerie une participation active et cohérente aux travaux des instances locales.

La BPDJ joue également un rôle primordial de médiation pour des faits commis par des mineurs ne nécessitant pas toujours d'engager une procédure judiciaire. Certaines situations exigent d'être traitées dans un temps très court par des gendarmes spécifiquement formés, non investis d'une fonction répressive, chargés de la prévention et maîtrisant la psychologie du mineur. Dans des cas particulièrement graves, le mineur témoin devrait bénéficier de la même approche.



BULLETIN D'INFORMATION DES SERVICES DE L'ETAT

NUMERO 3 - JANVIER 2006

Lettre de l'État Éditorial dans la Marne

La cohésion sociale, la lutte contre la délinquance, la réforme de l'Etat, le plan gouvernemental de lutte contre une éventuelle pandémie grippale, plusieurs thèmes qui sont développés dans cette nouvelle Lettre de l'Etat.

La cohésion sociale. La Commission pour la Promotion de l'Egalité des chances et de la Citoyenneté (COPEC) a été installée début décembre. Dans la Marne, cette instance s'est assignée comme objectifs de lutter contre les discriminations à l'accès au logement, à la formation et à l'éducation et de promouvoir la diversité dans le milieu professionnel.

Depuis le 1^{er} novembre, le plan Hiver a été activé pendant plus de 12 nuits pour venir en aide aux personnes les plus exposées au froid.

Enfin, l'année 2005 s'est achevée sur un bilan très satisfaisant des opérations Ville vie vacances, opérations organisées à destination des plus jeunes avec, fait nouveau cette année, une participation plus active des filles.

La lutte contre la délinquance continue de mobiliser tous les services de l'Etat. Si en 2005, la délinquance générale a été globalement contenue, l'efficacité des services de police et de gendarmerie dans la lutte contre la délinquance s'est accrue au travers de l'augmentation du taux d'élucidation des crimes et délits. Reste que les faits de violence aux personnes sont en augmentation. Pour prévenir ces faits, des actions d'accompagnement des victimes sont mises en place. La prévention de la délinquance des jeunes est une priorité départementale.

Avec la réforme budgétaire de la LOLF, l'Etat, depuis le 1^{er} janvier 2006, doit expliquer mieux ses objectifs et sa stratégie, rendre compte de son action qui est évaluée à partir d'indicateurs précis. La mise en place de la LOLF vise à une meilleure performance de la gestion publique et constitue un levier essentiel de la réforme de l'Etat. Impliquant le passage d'une culture de moyens à une culture de résultats, cette réforme essentielle doit permettre à l'administration d'améliorer et d'orienter l'action publique en fonction des besoins.

Les experts nous indiquent que nous pouvons être confrontés, en cas de mutation du virus de la grippe aviaire, à une pandémie grippale de même importance que les pandémies de type grippe espagnole qui avaient causé plus de 20 millions de morts en Europe au début du siècle dernier. Transparence et anticipation doivent guider l'action des autorités publiques. C'est l'objectif du plan gouvernemental de lutte contre la pandémie grippale que nous aurons à décliner localement.

Un Etat au service de tous et avec tous, décliné en quelques actions significatives, c'est ce que je vous propose de retrouver dans cette nouvelle Lettre de l'Etat dans la Marne dont la parution de ce numéro 3, en cette nouvelle année, me donne l'occasion de présenter à chacune et chacun d'entre vous des vœux pour une année de projets, de réalisations, de générosité, de solidarité et de sécurité.

Dominique Dubois

Dominique DUBOIS
Préfet de la Région Champagne-Ardenne,
Préfet de la Marne

sommaire

- La cohésion sociale P. 2-3
- La LOLF P. 4-5
- La plan de pandémie grippale P. 6-7
- La prévention de la délinquance P. 8





La cohésion sociale

Le plan hiver

Chaque année, en période hivernale, les personnes les plus vulnérables sont exposées à la rudesse des conditions climatiques. Pour les aider tout un dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion se mobilise à la demande de l'Etat avec tous les acteurs de terrain.



Les trois niveaux de mobilisation

Niveau I de "mobilisation hivernale" mis en œuvre entre le 1^{er} novembre et le 31 mars

- Mobilisation de places permanentes de mise à l'abri dans les agglomérations de Reims, Châlons-en-Champagne et Epernay.

- Renfort des moyens de réponse et d'intervention du 115 sur l'ensemble du département : traitement des urgences, participation au dispositif local d'hébergement.

Autres dispositions : mobilisation des associations d'aide alimentaire et d'associations caritatives ; médicalisation des lieux d'accueil.

Niveau II "Grand Froid"

Déclenché par le préfet lorsque les prévisions météorologiques à trois jours font apparaître des températures négatives le jour et comprises entre -5°C et -10°C la nuit.

Les actions suivantes sont déclenchées :

1. Augmentation de la capacité de mise à l'abri (15 places) ;
2. Intensification des rondes (maraudes) auprès des personnes sans domicile sur l'ensemble du département, en collaboration avec la Croix Rouge et le Secours Populaire à Reims

Niveau III "Froid Extrême"

Lorsque des températures négatives le jour et inférieures à -10°C la nuit sont prévues, un niveau d'anticipation de crise grave est déclenché par le Préfet.

15 places supplémentaires sont mises à disposition à Reims et à Châlons-en-Champagne et, en fonction des besoins, des équipements collectifs peuvent être mis à disposition par les collectivités

Venant renforcer une capacité d'hébergement de plus de 700 places opérationnelles toute l'année, le Plan Hiver ouvre pour l'hiver 2005-2006, 137 places supplémentaires.

Ce plan se décline en 3 niveaux de mobilisation en fonction des prévisions de température fournies par Météo France. Le premier niveau mobilise 107 places ; les niveaux 2 et 3 permettent d'ouvrir chacun 5 places supplémentaires.

Le niveau I correspond à un renforcement important du dispositif de veille sociale permettant aux personnes ou aux familles en difficulté de bénéficier d'une prise en charge, d'un hébergement, d'une aide alimentaire et/ou d'un secours d'urgence.

Sur le terrain, le 115 géré par le CCAS de Châlons-en-Champagne, l'Armée du Salut à Reims, la Croix Rouge à Reims et à Châlons-en-Champagne et l'Accueil à Epernay, qui bénéficie de financements publics (Etat et collectivités locales), s'emploie, chaque jour, à offrir un abri et à manger aux plus démunis.

Déclenchement du niveau II dans la Marne

Depuis le 1^{er} novembre 2005, le Préfet, sur la proposition de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, a déclenché à 3 reprises la mise en œuvre du niveau II du plan «Grand Froid» pour un total de 12 nuits :

- du 25 au 27 novembre
- du 16 au 18 décembre
- du 26 décembre au 2 janvier



Cérémonie de remise des prix de la vocation scientifique et technique session 2005

Le prix de la vocation scientifique et technique est initié par le Service des Droits des Femmes et de l'Egalité pour encourager les jeunes filles à diversifier leurs projets professionnels.

Il récompense chaque année 600 jeunes filles dont 14 de Champagne-Ardenne.

Il s'adresse aux lycéennes des classes de terminale (baccalauréat général, technologique ou professionnel) qui ont choisi de poursuivre une formation supérieure scientifique ou technique. le 27 octobre 2005, le jury régional a départagé, de manière anonyme, les candidates selon leurs choix d'orientation, motivations, résultats scolaires et situation familiale.

Le lundi 19 décembre, s'est tenue la cérémonie de remise de ce prix. Après une brève présentation de leur projet par la Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité, le Préfet de région et le Recteur de l'Académie de Reims ont remis attestation et chèque (de 800 €) aux jeunes filles en présence de personnalités départementales et régionales ainsi que des familles des bénéficiaires.

Six lauréates sont domiciliées dans la Marne dont les projets professionnels couvrent des secteurs très diversifiés tels que l'agriculture, l'aérospatial, l'aéronautique, l'astrophysique, le design industriel, le bâtiment, l'emballage et conditionnement, la physique. Afin de valoriser les parcours de ces jeunes filles, un annuaire régional des lauréates sera publié.



La cohésion sociale

Une commission pour promouvoir l'égalité des chances et la citoyenneté

La COPEC (commission pour la promotion de l'Egalité des chances et de la Citoyenneté) a été installée le 1^{er} décembre 2005.

Elle s'est substituée à la CODAC qui s'était réunie pour la dernière fois le 23 juin 2004 et qui a été à l'initiative de la diffusion d'une plaquette sur le «114» et l'organisation en avril 2004, à Reims, d'un colloque sur la laïcité.

La COPEC, instituée dans le département par arrêté préfectoral du 3 novembre 2005, comprend 4 collèges et 60 membres :

- le collège administrations
- le collège Collectivités locales
- le collège des représentants socio-économiques
- le collège des représentants des associations et des partenaires intervenant dans le champ de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances

Elle est présidée par le préfet. Le procureur de la République près le TGI de

Châlons-en-Champagne et l'inspectrice d'Académie en sont les vice-présidents.

Les missions de cette instance s'articulent autour :

- d'un état des lieux annuel départemental des discriminations
- d'un plan d'actions en faveur de la lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté qui doit favoriser par ses démarches :
 - la mobilisation permanente des institutions et de la société civile,
 - l'insertion professionnelle,
 - la lutte contre le racisme et l'antisémitisme
- d'actions de prévention contre toute discrimination directe ou indirecte fondée notamment sur l'origine, le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'apparence vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion.

Dans le département de la Marne, la COPEC entend axer ses réflexions dans les 3 domaines suivants :

- Lutte contre les discriminations à l'accès au logement.
- Promotion de la diversité dans le milieu professionnel
- Lutte contre les discriminations à la formation et à l'éducation

La COPEC veillera en outre à assurer une communication régulière sur le différentes initiatives engagées pour lutter contre les discriminations.



Ville Vie Vacances

C'est un dispositif interministériel issu des « opérations prévention été » qui est mis en place pendant les vacances scolaires. Il bénéficie en priorité aux jeunes filles et garçons résidant dans les quartiers des agglomérations en contrat de ville : Reims, Châlons-en-Champagne, Epernay et Vitry-le-François. C'est en outre un dispositif intégré de prévention de la délinquance ciblant les jeunes en voie de marginalisation et/ou de délinquance. Dans la Marne, en 2005, 13 actions ont été financées à hauteur de 56.168,50 euros sur des crédits d'Etat.

Des collectivités, des associations, des services de l'Etat ont initié ces projets qui portent principalement sur une sensibilisation à l'environnement et au patrimoine et en la pratique d'activités sportives.

VVV avec la Gendarmerie

L'année 2005 s'achève avec un excellent bilan des opérations Villes vie vacances. Excellent bilan puisque l'adhésion des jeunes à ces projets se fait de plus en plus facilement, avec, fait nouveau cette année, une participation plus active des jeunes filles.

LES ACTIONS :

En février, 60 jeunes vitryats ont été réunis au gymnase des Indes sur le thème de l'insertion par le sport et la lutte contre les incivilités. Ce projet leur a permis de s'initier au tennis de table et de rencontrer des champions d'exception.

En avril 2005, 15 jeunes ont participé à un rallye VTT qui leur a permis de découvrir le patrimoine local et le respect de l'environnement.

Au cours de l'été, pendant deux journées par semaine, près de 100 jeunes

ont pu participer à des actions d'éco-citoyenneté autour du Lac du Der. Ils ont pu rencontrer les représentants de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, du Conseil Supérieur de la Pêche et de la Maison de l'Oiseau et du Poisson.

Ces actions d'été ont été clôturées par la visite du Musée des Invalides à Paris et par une journée au domaine de Commétreuil où une douzaine de jeunes ont eu un regard différent sur la nature. Ils ont pu s'initier à l'accrobranche où l'esprit de groupe et de solidarité étaient de mise.

L'esprit sportif n'a pas été oublié puisqu'une dizaine de jeunes vitryats ont pu participer au Challenge jeunes, course inscrite dans l'épreuve du Marathon de Reims, réservée au 10-17 ans. Trois d'entre eux se sont d'ailleurs illustrés en terminant respectivement 57ème, 61ème et 75ème sur près de 900 arrivants.



La LOLF, une meilleure gestion de l'Etat au bénéfice de tous



**UN NOUVEAU CADRE
BUDGÉTAIRE POUR
RÉFORMER L'ÉTAT**

**La Loi organique relative aux lois de finances "LOLF",
du 1^{er} août 2001, réforme en profondeur la gestion de l'Etat.
Elle s'applique à toute l'administration au 1^{er} janvier 2006**

La LOLF instaure plus de démocratie et de performance dans la gestion publique; elle est un levier essentiel de la réforme de l'Etat. Cette réforme budgétaire est une véritable révolution culturelle pour l'administration ; la LOLF ne change pas seulement les procédures, elle implique le passage d'une culture de moyens à une culture de résultats, qui doit permettre à l'administration d'améliorer et d'orienter l'action publique en fonction des besoins.

Une nouvelle architecture budgétaire et un rôle renforcé du Parlement

- Le budget général de l'Etat est désormais découpé en 34 Missions, 132 Programmes et près de 580 Actions
- Le Parlement examine et vote la totalité du budget en fonction d'objectifs sur lesquels l'administration s'engage en termes de résultats.

Pour chaque programme, la stratégie, les priorités et les administrations concernées sont clairement identifiées. Le Parlement est en mesure de contrôler l'efficacité de la dépense publique.

Une administration qui rend compte de sa performance

L'administration doit expliquer ses objectifs et sa stratégie, et doit rendre compte de son action qui est évaluée à partir d'indicateurs précis.

- Des responsabilités nouvelles pour les managers publics
Le responsable, désigné à la tête de chaque programme, est doté d'une plus grande liberté dans la gestion de ses moyens pour atteindre les objectifs votés par le Parle-

ment. Il s'appuie sur les différents relais, notamment au niveau local, qui disposent à leur niveau des mêmes souplesses de gestion.

- De nouvelles mesures de l'efficacité

Cette liberté de gestion est la contrepartie d'un engagement sur des objectifs de performance : pour chaque objectif des indicateurs concrets mesurent les résultats des actions menées. Chacun, à son niveau de responsabilité, doit rendre compte sur ses résultats.

Une comptabilité publique plus complète, qui s'inspire de la comptabilité d'entreprise, et devient un instrument de pilotage de l'action publique et permet d'analyser le coût des différentes actions de l'administration.

Les acteurs de la réforme budgétaire, sur le terrain

Les expérimentations menées au cours des deux dernières années ont mobilisé l'ensemble des acteurs locaux, et plusieurs services de la Marne, ou régionaux, y ont participé.

Au 1^{er} janvier 2006, en Champagne-Ardenne, il y a 47 budgets opérationnels de programme "BOP" régionaux, et 5 BOP départementaux dans chacun des départements de la région.

Au niveau local, le nouveau management public s'appuie sur différents acteurs : les préfets, les trésoriers-payeurs généraux, les responsables de budgets opérationnels et les responsables d'unités opérationnelles.

Le préfet est le garant de la coordination et de la cohérence des politiques publiques au niveau territorial. Le trésorier-payeur général, contrôleur financier et comptable public dans le département, a un rôle d'appui et de conseil ; il est au niveau local le principal relais du Minéfi dans la mise en œuvre de la réforme budgétaire.

Les 10 mots "clés" à retenir :

LOLF : c'est la Loi organique relative aux Lois de finances du 1^{er} août 2001, qui fixe le cadre budgétaire et comptable de l'Etat

MPA : c'est l'architecture du budget de l'Etat en Missions, Programmes, Actions

PAP : c'est le projet annuel de performance qui contient les engagements sur les résultats à atteindre pour les objectifs fixés par le gouvernement et qui est joint au projet de Loi de finances

RAP : c'est le rapport annuel de performance qui mesure les résultats par rapport aux objectifs fixés par le gouvernement et qui est joint à la Loi de règlement

Responsable de programme : désigné par le ministre, le responsable de programme définit les actions du programme, les objectifs et les indicateurs associés ; il pilote la performance

BOP : c'est le budget opérationnel de programme, qui fixe les actions, les objectifs et les indicateurs associés (au niveau central et local)

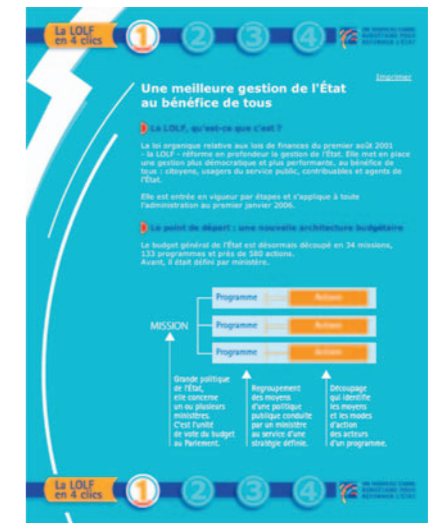
Responsable de BOP : désigné par le responsable de programme, il pilote et gère le BOP grâce aux unités opérationnelles

UO : c'est l'unité opérationnelle, responsable de la mise en œuvre et de la gestion, en tout ou partie, d'un programme

Responsable d'UO : désigné par le responsable de BOP, il est ordonnateur principal ou secondaire (le plus souvent délégué) ; il pilote et gère la mise en œuvre des objectifs opérationnels liés à un programme

CIAP : c'est le comité interministériel d'audit des programmes, qui, avec la Cour des Comptes, pourra donner un avis au Parlement sur l'exécution des programmes.

Pour en savoir plus :
www.minefi.gouv.fr/lolf



BRÈVES

Les dernières publications de l'Insee

L'enquête décennale sur la santé « 2002-2003 » a fait l'objet d'une extension régionale en Champagne-Ardenne. L'analyse des résultats sur la Champagne-Ardenne est le fruit d'un partenariat avec la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales, l'Union régionale des caisses d'assurance maladie et l'Agence régionale de l'hospitalisation.

Deux études viennent de paraître

- Enquête santé en Champagne-Ardenne : un recours au généraliste plus fréquent - Insee flash N°56
Les Champardennais se considèrent en bonne santé. Cependant, le sentiment d'être moins bien portant s'accroît fortement avec l'avancement en âge et l'absence de diplôme. Les femmes déclarent davantage un état de santé moyen. Les Champardennais n'en connaissent pas moins des problèmes de santé. Le recours au généraliste, sensiblement plus fréquent dans la région, compense en partie une offre de soins de spécialistes plus limitée qu'ailleurs.
Enquête santé en Champagne-Ardenne : obésité et hygiène de vie - Insee Flash N° 57

- Les Champardennais souffrent plus souvent d'obésité que l'ensemble des habitants de métropole. Les femmes sont plus particulièrement touchées dans la région. Passé la cinquantaine, l'obésité concerne plus d'une personne sur cinq. Elle est aussi beaucoup plus fréquente chez les non-diplômés. De manière générale, les catégories sociales défavorisées sont plus touchées. Les pratiques limitant les risques (sport, alimentation équilibrée, régime) y sont moins développées.



Le plan de lutte contre une pandémie grippale



Le virus de la grippe aviaire (H5N1), est responsable depuis 2003 d'une épizootie en Asie du sud-est, et les experts estiment que la contamination d'élevages de volailles français par le virus H5N1 hautement pathogène n'est pas impossible, notamment du fait des contacts avec des oiseaux migrateurs.

Ce virus n'est transmissible à l'homme que dans des circonstances particulières que les précautions d'hygiène entourant les élevages doivent permettre d'éviter.

Ce virus n'ayant pas de capacité de transmission interhumaine, le malade n'est pas contagieux. Cependant, sa mutation en une forme facilement transmissible entre humains, est possible et serait susceptible de déclencher une pandémie grippale.

Face à une menace pandémique, trois grands principes guident la réponse nationale :

- l'égalité d'accès aux soins pour la population,
- la primauté aux mesures barrières,
- le maintien des malades à domicile, l'hospitalisation étant réservée aux patients dont l'état clinique la rend absolument nécessaire.

La stratégie générale de préparation et de réponse à une pandémie grippale d'origine aviaire est contenue dans le plan gouvernemental «Pandémie grippale» qui vient d'être mis en ligne sur le site www.grippeaviaire.gouv.fr.

Au niveau national

Le ministre de la santé assure la coordination de la conduite opérationnelle de la crise sanitaire dès la phase 3 (alerte pandémique).

Le ministre de l'intérieur se voit confier par le Premier Ministre la conduite opérationnelle de l'action gouvernementale en phase pandémique.

Au plan départemental

Les préfets sont au cœur du dispositif de gestion de crise. En phase pandémique, leur pouvoir de coordination des services déconcentrés de l'Etat est renforcé.

Cette action du préfet est appelée à s'articuler autour de quatre axes :

- la préparation des services préfectoraux, de police, de gendarmerie, et des services d'incendie et de secours à gérer une crise longue,
- la coordination, et l'adaptation de la mise en œuvre dans les différents services déconcentrés des plans ministériels de continuité des services,
- la continuité de la vie collective,
- la communication de crise.

En phase pandémique, l'activité du pays sera fortement perturbée. C'est la raison pour laquelle le plan gouvernemental fait obligation à chacun des ministères d'élaborer un plan de continuité des services en vue de maintenir l'activité ministérielle strictement indispensable. Celle-ci concerne :

- la conduite opérationnelle de l'action gouvernementale ;
- la protection des populations ;
- l'ordre public et la sécurité générale du territoire ;
- la protection des activités essentielles à la vie de la nation, en collaboration avec les opérateurs concernés ;
- la continuité de la vie collective.

Ces plans applicables pendant toute la période de la crise définissent les missions prioritaires, les missions qui peuvent être suspendues, et celles qui sont directement liées à la crise sanitaire.

Ces dispositifs de continuité des services détermineront les moyens nécessaires dans un contexte dégradé, à la vie du personnel indispensable sur le site (chauffage, restaura-

tion, possibilité de repos nocturne sur place et à proximité immédiate), ainsi qu'à la logistique des services (service courrier, rémunération des personnels, pool voitures, transport de personnel, dotation de moyens de protection, protection des sites, sécurité informatique et maintenance des locaux...).

Les préfets doivent s'assurer que les collectivités territoriales, d'une part, les entreprises et opérateurs contribuant au maintien des activités essentielles du pays, d'autre part, disposent également de leur propre plan de gestion de crise.



Au niveau local

Afin de faciliter la coordination avec les services de l'Etat, les maires sont invités dans le cadre de leurs pouvoirs de police municipale à mettre en œuvre certaines mesures qui concernent l'organisation communale, la diffusion des informations relatives aux mesures de protection des élevages et de la faune sauvage, l'aide aux personnes isolées et/ou fragiles, l'évaluation des capacités de stockage et de logistique, les opérations funéraires, la communication.

Une pandémie grippale constitue une menace sanitaire majeure qui doit mobiliser l'ensemble des composantes de la Nation. Les communes seront les premières concernées par les effets de la crise. La désignation d'un correspondant «pandémie grippale» sera en conséquence sollicitée.

Point de situation dans la Marne

La Marne, située sur un couloir de migration et concentrant sur son territoire des zones humides, est l'un des 58 départements à devoir mettre en œuvre les mesures de protection des élevages arrêtées par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

Les propriétaires ou détenteurs d'oiseaux doivent prendre les mesures nécessaires afin de prévenir tout contact direct ou indirect avec les oiseaux vivant à l'état sauvage. Les oiseaux doivent donc être maintenus à l'intérieur de bâtiments fermés. Ceci s'applique tant aux professionnels qu'aux particuliers et à leur basse-cour. En cas d'impossibilité, les dispositifs d'alimentation et d'abreuvement doivent être situés à l'intérieur d'un bâtiment, ou à défaut, être protégés.

Les foires, marchés, expositions, concours et autres rassemblements d'oiseaux sont interdits, notamment la vente de volailles vivantes sur les marchés. De même, le transport et l'emploi pour la chasse d'appelants sont interdits.

Le comité départemental de pilotage «influenza aviaire» s'est réuni le 25 octobre dernier. Il est composé des représentants des différentes administrations de l'Etat, d'élus, du SDIS, de l'ONCFS, de la Fédération départementale de la Chasse, des professionnels de la filière avicole. Ce comité a vocation à se réunir périodiquement.

Par ailleurs, le plan départemental de lutte contre les épizooties majeures qui prévoit et organise les modalités d'intervention des différents services en cas de découverte d'un foyer infectieux de grippe aviaire est en cours de finalisation.

BRÈVES

"Avec l'industrie, mon aventure commence" campagne pour renforcer l'attractivité des métiers de l'industrie auprès des jeunes. L'industrie a besoin des jeunes, mais elle éprouve de réelles difficultés à recruter. Pour renforcer l'attractivité de ses métiers, François Loos, ministre délégué à l'Industrie, engage, avec les fédérations industrielles, la 2^e partie de la campagne de communication " Avec l'industrie, mon aventure commence " à l'intention des jeunes de 15 à 25 ans, en formation initiale ou en recherche d'emploi. Cette campagne vise à rapprocher l'école de l'entreprise et ainsi changer le regard des jeunes sur l'industrie. Des jeux, un site internet dédié, des reportages télévisés animeront cette campagne de novembre 2005 à avril 2006. www.industrie-jeunes.fr